



SYNTHESE

Bilan – évaluation du contrat territorial Re-Sources 2014-2018

Bassin versant du Cébron

Phase 1 : Evaluation du contrat 2014-2018
Décembre 2018

Société Publique Locale des eaux du Cébron



**Olivier
THIERY**



sce
Aménagement
& environnement

CLIENT

RAISON SOCIALE	SPL des eaux du Cébron
COORDONNÉES	1, barrage du Cébron 79600 LOUIN 05.49.64.83.46
INTERLOCUTEUR <i>(nom et coordonnées)</i>	Claire VRIGNAUX Animatrice du contrat territorial sur le bassin versant du Cébron

SCE

COORDONNÉES	4, rue Viviani – CS26220 44262 NANTES Cedex 2 Tél. 02.51.17.29.29 - Fax 02.51.17.29.99 E-mail : sce@sce.fr
INTERLOCUTEUR <i>(nom et coordonnées)</i>	Christophe BUYS 02.51.17.28.78 Christophe.buys@sce.fr

RAPPORT

TITRE	Synthèse – évaluation du Contrat Territorial Re-Sources 2014-2018
NOMBRE DE PAGES	10
NOMBRE D'ANNEXES	
OFFRE DE RÉFÉRENCE	P18001288
N° COMMANDE	

SIGNATAIRE

RÉFÉRENCE	DATE	RÉVISION DU DOCUMENT	OBJET DE LA RÉVISION	RÉDACTEUR	CONTRÔLE QUALITÉ
180436	31/12/2018	Edition 1		CBY	CBS

Sommaire

1. Préambule	5
2. Synthèse.....	5
2.1. Les outils déployés dans le contrat sont-ils adaptés à l'atteinte des objectifs ?	5
2.2. La gouvernance et les partenariats développés sont-ils adaptés pour atteindre les objectifs du Contrat Territorial ?	7
2.3. Quelle a été la dynamique de territoire et la perception du contrat territorial 2014-2018 par les acteurs du bassin versant ?	8



Synthèse

1. Préambule

Ce document de synthèse vient en complément du rapport d'évaluation du contrat territorial 2014-2018 du bassin versant du Cébron.

Cette synthèse a pour but d'apporter une réponse aux questions posées avant l'évaluation de ce contrat :

- ▶ Les outils déployés dans le contrat sont-ils adaptés à l'atteinte des objectifs ?
- ▶ La gouvernance et les partenariats développés sont-ils adaptés pour atteindre les objectifs du Contrat Territorial ?
- ▶ Quelle a été la dynamique de territoire et la perception du contrat territorial 2014-2018 par les acteurs du bassin versant ?

2. Synthèse

2.1. Les outils déployés dans le contrat sont-ils adaptés à l'atteinte des objectifs ?

Interrogations associées	Réponses évaluation
<p>• Les mesures individuelles agricoles : les diagnostics individuels d'exploitation (autonomie fourragère, grandes cultures et agriculture biologique), l'accompagnement individuel.</p>	<p>Les mesures individuelles agricoles sont bâties sur des outils de qualité et réalisées par des techniciens locaux spécialisés dans leur domaine. Cependant ces mesures ne semblent pas considérées à leur juste valeur sur le terrain, car elles sont peut-être trop associées à des objectifs environnementaux, et des engagements en MAEC plutôt qu'à des objectifs de valorisation d'élevage herbager.</p>
<p>• Les mesures collectives agricoles : les groupes d'échanges et les journées collectives.</p>	<p>Dans le but de mise en place d'une dynamique de territoire, les mesures collectives vont dans le bon sens. Cependant la mobilisation autour de ces actions a été relativement faible. Le territoire du Cébron reste relativement restreint. L'ouverture avec des territoires voisins (Touche-Poupart, Seneuil, PNR Gâtine?) serait peut-être pertinente pour mobiliser d'avantage.</p>
<p>• Les mesures contractuelles : les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC).</p>	<p>Il y a eu une très bonne contractualisation de MAEC système, dont le cahier des charges était bien adapté aux objectifs. Cette mesure est peut-être celle qui a le plus contribué à maintenir les prairies</p>
<p>• Les outils fonciers : aménagement foncier, acquisitions foncières, ...</p>	<p>Le cahier des charges des baux environnementaux, et la priorisation d'acquisition dans les zones les plus sensibles sont adaptés aux objectifs du contrat. Cependant, le temps nécessaire à la mise en œuvre de cette action rend l'évaluation de son efficacité difficile.</p>

<p>• La communication.</p>	<p>La communication semble insuffisante et pas assez positive (souhait d'une communication qui présente aussi les avancées et les actions déjà réalisées). Un plan de communication (peut-être à une échelle plus grande (Territoires Re-Sources, PNR Gâtine?)) serait pertinent pour mobiliser d'avantage et créer une dynamique</p>
<p>• Les outils sont-ils adaptés aux contextes du territoire et en phase avec les autres politiques, programmes et démarches sur le territoire ?</p>	<p>Il n'y a pas d'incohérence avec les autres politiques, programmes et démarches sur le territoire. Cependant sur le plan économique, la filière viande semble en difficulté et il y a un risque de céréalisation du territoire.</p>
<p>• Quels sont les freins au changement de pratiques des agriculteurs ? Quelles sont leurs attentes ? Le développement de nouvelles filières est-il suffisant pour initier et pérenniser des changements de pratiques ?</p>	<p>Les freins aux changements de pratiques des agriculteurs sont peut-être d'abord un manque de volonté de changement (si l'exploitant est satisfait de sa stratégie, et qu'elle lui permet de travailler, il n'a pas de raison de changer). Il peut y avoir aussi un aspect âge (trop tard pour se lancer dans une nouvelle organisation) et un manque de temps pour s'investir dans les différentes actions du contrat.</p> <p>Les principales attentes des agriculteurs sont avant tout la poursuite des MAEC dans le même format et la mise en place d'une communication plus positive concernant leur métier. L'initiation et la pérennité des changements de pratiques à travers de nouvelles filières se feront si cette filière apporte une réelle plus-value aux pratiques vertueuses.</p>
<p>• Quelles sont les attentes et propositions des acteurs du bassin versant ?</p>	<p>La plupart des acteurs du bassin versant semblaient en phase avec la stratégie et les actions proposées. Leurs attentes concernent surtout la mobilisation (une communication fédératrice, la mise en place d'un projet fédérateur)</p>
<p>• Quels outils pourraient être améliorés et quels seraient les nouveaux outils à mettre en œuvre ?</p>	<p>Les mesures individuelles sont techniquement valables, l'amélioration pourrait porter sur leur promotion (réussir à convaincre que ces outils permettent aux exploitations d'élevage herbager à améliorer leur performance)</p> <p>Les mesures collectives pourraient être améliorées en mobilisant plus large que le territoire du Cébron.</p> <p>La communication peut être améliorée, voire mutualiser à plus grande échelle.</p> <p>La recherche d'un débouché à forte valeur ajoutée pour les exploitations d'élevage herbager pourrait être mise en œuvre.</p>

2.2. La gouvernance et les partenariats développés sont-ils adaptés pour atteindre les objectifs du Contrat Territorial ?

Interrogations associées	Réponses évaluation
Le fonctionnement des instances de gouvernance du Contrat territorial (COTECH, COPIL, commissions thématiques, ...) est-il adapté ? (Composition, fréquence de réunions, objectifs, méthode de préparation et d'animation).	Le fonctionnement des instances semble adapté et est à conserver
Quel a été le rôle du bureau de la SPL des eaux du Cébron ?	Le bureau de la SPL des eaux du Cébron a rempli un rôle de facilitateur
Quelle est la plus-value de la maîtrise d'ouvrage partagée ? Quelles en sont les limites ?	La maîtrise d'ouvrage partagée permet d'intégrer les acteurs du territoire et que chacun puisse apporter sa pierre à l'édifice. Elle permet une reconnaissance mutuelle des rôles et objectifs de chacun. Ses limites sur ce contrat sont le manque d'appropriation de cette maîtrise d'ouvrage par certains acteurs, qui s'appuient encore beaucoup sur la SPL pour dimensionner leurs actions.
Le portage des actions par les différents partenaires permet-elle une meilleure efficacité et une synergie entre les acteurs ? Les partenaires ont-ils eu les moyens (humains et financiers) de réaliser les actions prévues aux Contrats ?	Le portage des actions par différents partenaires permet une meilleure efficacité et une meilleure compréhension entre les acteurs, même s'il existe des points d'amélioration. Pour certains partenaires, cette première a nécessité un temps d'adaptation à ces nouvelles missions, et une nouvelle organisation interne, ce qui a pu peser sur la réalisation de certaines missions. Une mise à jour des volontés et possibilité de chaque partenaire serait certainement utile dans la construction du prochain contrat.
La complémentarité des compétences (gestion des milieux aquatiques, collectivités ayant compétence foncière, assainissement, développement agricole) est-elle mise à profit pour atteindre des objectifs de reconquête de la qualité des eaux d'une prise d'eau superficielle.	Hormis sur l'assainissement non collectif, où certains efforts restent à faire, Il existe une bonne complémentarité des compétences entre la SPL et le SMVT pour la gestion des milieux aquatiques, le département pour la gestion foncière. Si beaucoup d'actions en faveur du développement agricole (transition, autonomie fourragère, ...) sont réalisées, il subsiste chez beaucoup d'agriculteurs un sentiment de favorisation des grandes cultures (surtout à l'échelle extraterritoriale).

2.3. Quelle a été la dynamique de territoire et la perception du contrat territorial 2014-2018 par les acteurs du bassin versant ?

Interrogations associées	Réponses évaluation
<ul style="list-style-type: none"> • Evaluer la dynamique de territoire, l'implication et la mobilisation des acteurs en identifiant les freins et les conditions de réussite à l'adhésion et à la participation des acteurs. La prise en compte des stratégies des acteurs et des interactions de ces stratégies avec les enjeux de qualité d'eau est essentielle. 	<p>Beaucoup d'acteurs rencontrés ont estimé qu'ils avaient perçu un changement de pratiques vers une valorisation de l'herbe mais en attribuant ce changement plus au contexte économique qu'au contrat en lui-même.</p> <p>Pour autant, si le contrat a permis de maintenir les éleveurs, il n'a pas suffi pour créer une nouvelle dynamique incitant de nouveaux agriculteurs à évoluer.</p> <p>Les leviers du prochain contrat en termes de mobilisation sont l'expérience des conseillers et des agriculteurs déjà impliqués dans une ou plusieurs actions, la mise en place d'un projet fédérateur, une communication positive, l'implication de chaque structure en fonction de ses atouts.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un bilan de la perception des Contrats Territoriaux 2014-2018 : perception des enjeux de la qualité de l'eau, du rôle du Syndicat, des actions mises en place (pertinence, efficacité...) et des perspectives futures ; bien dégager les perceptions et attentes des acteurs qui participent, ceux qui ne participent pas et ceux qui ne participent plus. 	<p>Les enjeux de qualité d'eau sont bien connus et partagés par la grande majorité des acteurs. Les rôles de chaque structure (Syndicat, Cotech, Copil) ne sont pas toujours connus avec précision, mais l'organisation est partagée dans l'ensemble. La stratégie et les actions qui en découlent sont elles aussi perçues de manière cohérente par la majorité des acteurs.</p> <p>Assez peu d'attentes ont été exprimées hormis une communication plus positive. Chacun est prêt à s'investir d'avantage si cet investissement permet une meilleure rémunération des efforts (Filière de qualité, services environnementaux, ...)</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Etudier ce que cela implique pour les partenaires d'être signataires des Contrats Territoriaux, pour ceux qui sont concernés. L'analyse devra s'attacher à montrer les différences d'implication et de positionnement entre les différents niveaux d'une structure : technicien, chef de service et instance décisionnelle et/ou politique. L'évolution de l'implication de ces structures au cours du Contrat et les freins à leur implication seront aussi étudiés, ainsi que la perception de ce partenariat par les agriculteurs. • Apprécier les motivations, les ressentis, les besoins et les freins des acteurs du territoire. Les freins à l'engagement d'agriculteurs dans la dynamique ou les évolutions de système seront identifiés. 	<p>Le contrat et l'implication des partenaires ont mis les bases d'une concertation entre les différents partenaires, même s'il subsiste encore une relation trop verticale entre certains signataires et la SPL.</p> <p>Les leviers principaux d'une implication efficace résident dans l'appropriation du contrat et sa déclinaison au sein de la structure (Stratégie (élu / direction), organisation (réfèrent environnement, communication ascendante et descendante, organisation des différentes missions de techniciens, ...)).</p> <p>Le partenariat est vu de façon positive par les agriculteurs, même si l'implication des partenaires est faiblement ressentie.</p>



sce

Aménagement
& environnement

www.sce.fr

GRUPE KERAN